

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 7 JUILLET 2014

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de Condé en Brie, le sept juillet deux mille quatorze à dix-huit heures trente minutes, sous la présidence du Maire, Monsieur Eric ASSIER.

**Présents** : M. Eric ASSIER, Mme Claudette BLAVIER, M. Daniel ANTOINE, M. Eric MULLER, M. Francis GARRET, Mme Muriel MAZUR, M. Aymeri PASTE DE ROCHEFORT, M. Dominique REMOLU, M. Mathieu COOREVITS, Mme Sandrine BOUR, Mme Sandrine CHARPENTIER, Mme Sandrine MARTENS-LARATTE, Mme Marie-Françoise BENOIST, M. Jean-Jacques BELORGEY,

### Ordre du Jour :

- ✓ *Approbation du compte rendu du 20 Juin 2014*
- ✓ *Info sur le lavoir de grand-fontaine (délibération possible)*
- ✓ *Délibération sur droits de place et de voirie*
- ✓ *Délibération taxe forfaitaire terrain à bâtir*
- ✓ *Organisation du 13/14 juillet*
- ✓ *Délibération pour financement à 50% du permis (employé communal)*
- ✓ *Délibération sur la vente de l'Auberge de la gare*
- ✓ *Questions diverses*

### - Approbation du compte rendu du 20 Juin 2014 :

Le compte rendu a été approuvé à l'unanimité des membres présents

### - Info sur le lavoir de grand-fontaine :

Monsieur le Maire explique que le lavoir de Grand-Fontaine est situé en limite du territoire de la Commune de Condé en Brie. Il ne figure pas à l'inventaire communal ni à celui des communes limitrophes. Son entretien était assuré par Baulne en Brie qui en projette d'autres travaux.

Après ces explications, le Conseil Municipal donne son accord à ce que ce lavoir soit intégré dans l'inventaire communal de Baulne en Brie, et que la Commune de Baulne en Brie enregistre toutes les dépenses et recettes liées à ce lavoir.

### - Délibération sur les droits de place sur la voirie :

Monsieur le Maire explique qu'il serait souhaitable de mettre en place ou de réactualiser les tarifs qui concernent les droits de place pour les commerçants ambulants qui stationnent sur la voie publique :

Après ces explications, le Conseil Municipal décide d'attribuer les tarifs ci-dessous qui seront applicables à partir du 01/09/2014:

- Camion d'outillage 25.00€
- Pour les autres commerçants, le forfait de base sera de 1.50€ le mètre sans électricité et de 2.50€ avec fourniture d'électricité.

- **Délibération taxe forfaitaire terrain à bâtir :**

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire qu'une taxe soit instaurée pour chaque vente de terrain à bâtir sur la Commune, comme dans chaque commune.

Après ces explications, le Conseil Municipal décide d'appliquer une taxe de 0.5% sur les terrains à bâtir.

- **Organisation du 13/14 juillet :**

**Dimanche 13 Juillet :**

- 19H00 Repas organisé par le Comité des fêtes
- 21H45 Rendez-vous des Conseillers
- 22H00 Départ de la retraite aux flambeaux (Mairie)
- 23H00 Feu d'Artifice (parc de la Mairie)

**Lundi 14 Juillet :**

- 10H30 Rassemblement au Monument aux Morts (Dépôt de gerbe)
- 11H00 Vin d'honneur (salle des Mariages)

-----

15H30 Les jeux dans le parc de la Mairie

Pêche pour les enfants, Chamboule tout, Grenouille avale palets, Bouteille vide à remplir avec une louche, Billot/œufs/boules de pétanque, Billot/noix/bâton, Mât de cocagne, Course en sac, Tir à la corde...

A partir de 16H00 Saucissonnade en plein air

Tous les volontaires pour donner la main aux Conseillers Municipaux sont les bienvenus à partir de 14H30.

Tous les participants aux jeux seront récompensés. (Petits lots-friandises-entrées à la piscine)

- **Délibération pour le financement à 50% du permis (employé communal) :**

Monsieur Le Maire explique qu'un employé de la Commune souhaite valider un permis remorque. Le permis est nécessaire pour la Commune, il propose au conseil de prendre en charge 50% de son coût qui est de 454.16€H.T soit 545.00€TTC.

Le conseil donne son accord.

- **Délibération sur la vente de l'Auberge de la gare :**

Monsieur le Maire explique que la vente de « l'Auberge » de la gare ne sera pas réalisée avec M.DUBOIS mais avec la SCI CEDRE IMMOBILIER pour les murs, d'un montant de 215 000,00€ et avec la SARL RALPH FOOD COMPANY pour le fonds de commerce, d'un montant de 25 000,00€.

Après ces explications, le Conseil Municipal donne son accord et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette affaire.

**Questions Diverses :**

**Terrain rue de la gravière :**

M. et Mme MORET proposent de vendre à la commune un terrain qui se trouve le long de la rivière au parc de la gravière. Cela permettrait d'y agrandir le parc.

Le Conseil Municipal décide de mettre cette proposition en attente jusqu'à la fin de l'année.

**Vente-échange terrain de Mme Hermine COOREVITS et la Commune de Condé en Brie :**

Le Conseil Municipal donne son accord à la vente de 40ca de la parcelle ZA32 (partie de la ZA 22-inventaire communal 60) et 37ca de la parcelle ZA36 pour un montant total de 3850€ soit à un prix de 50€ le mètre carré dans le cadre d'un échange avec Mme Hermine COOREVITS.

**Les autres sujets évoqués :**

- Dégradation de l'ancienne pompe à incendie située devant la place de l'église et demande que la vitrine située rue du château soit nettoyée et que les clés soient mises à disposition.
- Les économies réalisées dans le versement des subventions aux associations, ont permis le maintien du feu d'artifice du 13 juillet.
- La boulangerie ; M. et Mme VINET abandonnent le projet.
- Prêt de la salle communale à l'école élémentaire pour le nouveau rythme scolaire.
- Les hautes herbes à la salle intercommunale coté terrain de foot
- Entretien de l'église, les devis ont été demandés.

**Séance levée à 20h15**